

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2021-81**

Date de la convocation : 01/12/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean-Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

**Excusés** : Mme LAMPSON - GUEILLOT Nadège, M. VALET Bruno

**Absents** : Mrs. DANNEAUX Dominique, GODART Olivier

**Personnel communautaire** : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

**Secrétariat** : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION PAYS D'ARGONNE**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant la volonté d'apporter un soutien aux associations ;

Considérant que l'association Pays d'Argonne peut apporter son soutien autour de 3 axes :

- Soutien administratif auprès des associations par téléphone et par mail (déplacement si nécessaire)
- Prêt du matériel sans cotisation préalable
- Mise en place de formations

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat figurant en annexe de la présente délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

**Le Président,**

  


**Benoît SINGLIT**